
Passage à l'ordre du jour sur la pétition du citoyen Dubourg père,
lors de la séance du 21 brumaire an II (11 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Passage à l'ordre du jour sur la pétition du citoyen Dubourg père, lors de la séance du 21 brumaire an II (11 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 38;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_42022_t1_0038_0000_5;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

L'argenterie et les espèces monnayées en or et en argent détaillées en l'état ci-dessus et des autres parts ont été encaissées en présence de Jean-Marie Maupites (*sic*), Rigault, procureur syndic du district, du citoyen Legrand, juge de paix, membre du comité de surveillance, et des citoyens Buteux, officier municipal, Legrand, Chodin et Henault, membres du conseil général de la commune de Beauvais, et le cachet desdites administrations et du comité de surveillance ont été apposés sur les caisses, le tout a été transporté en la maison de l'étai-major de l'armée révolutionnaire sise rue des Prisons, section du Nord, et remis au citoyen Girard, et ont signé, en observant que le cachet du comité de surveillance est le même que celui fait lors de son institution, sous le titre de comité de Salut public.

LEGRAND, *membre du comité*; Etienne-L. HENAUULT; RIGAUULT, *procureur syndic*; LEGRAND DES CLOIZEAUX; BUTEUX.

Nous soussigné, Girard, chargé de pouvoirs des représentants du peuple en mission dans le département de l'Oise, énoncé des autres parts, reconnais que les officiers municipaux de Beauvais m'ont aujourd'hui remis deux caisses contenant l'argenterie et la monnaie en or et en argent détaillées, et dont la pesée est énoncée au procès-verbal aussi des autres parts, et je déclare m'être fait faire ladite remise pour transporter et présenter lesdites argenterie et monnaie à la Convention nationale, et en vertu de mesdits pouvoirs, j'en donne bonne et valable décharge par ces présentes auxdits officiers municipaux.

A Beauvais, ce 16^e jour du 2^e mois de l'an II de la République française, une, indivisible et impérissable.

Reçu les caisses fermées d'après la vérification qui en a été faite par les soussignés de l'autre part.

Signé : GIRARD.

Or.....	17,208 liv. » s.
Argent.....	45,559 4
18 vieilles pièces d'or;	
124 mares d'argenterie.	

Sur le rapport de ses comités de la guerre et des finances, réunis, la Convention nationale décrète qu'elle passe à l'ordre du jour sur la demande du citoyen Dubourg, père, motivé sur ce que le décret du 11 septembre 1792 autorise suffisamment le ministre de la guerre à y faire droit, et à rembourser en conséquence la somme de 2,274 livres audit citoyen Dubourg, pour le supplément de paye qu'il a faite à la compagnie des chasseurs nationaux, à raison de 10 sols par jour pour chaque chasseur, à partir du 7 juin au 16 juillet 1792 (1).

La Convention nationale, sur le rapport du comité de Salut public [BARÈRE, *rapporteur* (2)], décrète que le représentant du peuple dans le département de Haute-Garonne se rendra dans celui du Lot pour y épurer les autorités constituées (3).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 159.

(2) D'après les divers journaux de l'époque.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 159.

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (1).

Barère. L'Autrichien profitant de ce que le mauvais temps empêcha nos troupes de faire ce qu'elles devaient dans les différentes parties de la frontière du Nord, avait envahi quelques points du district de Réunion-sur-Oise. Il y a eu une action le 17, dans laquelle les républicains ont eu l'avantage. Voici la lettre que nous avons reçue :

Belair, général, au comité de Salut public.

A la Réunion-sur-Oise, le 17 brumaire, l'an II de la République (2).

« L'ennemi nous a attaqué sur tous les points aujourd'hui. Après des succès longtemps balancés, il a été repoussé malgré sa grande supériorité. Différents rapports d'espions, confirmés par ceux des prisonniers que je viens d'interroger, donnent à croire qu'il a rassemblé devant ma petite armée entre 25 à 30,000 hommes; il est certain qu'il était fort supérieur à nous de tous les côtés. Comme la victoire paraissait vouloir enfin se décider en faveur des républicains, le 5^e régiment de hussards est venu précipiter la retraite des ennemis.

« Ils ont perdu beaucoup d'hommes, encore plus de chevaux. Nous avons perdu quelque lâches, qui ont été sabrés par les uhlans, après avoir jeté leurs armes pour mieux s'enfuir. J'ai donné des ordres pour arrêter les fuyards, et mes ordres ont eu un bon succès.

« J'ai pris des mesures pour interdire désormais l'entrée de cette ville à tous les militaires qui s'y présenteraient sans ordre. Cela ne pourra faire que très bien pour forcer les tièdes et les lâches de rester à leur poste, où ils seront électrisés par l'exemple des braves républicains. Il faudra endurer quelques murmures; je les supporterai, pour que la République soit mieux servie. L'artillerie a fait des merveilles, à son ordinaire. Le 5^e régiment de hussards a parfaitement débuté. Mes deux aides de camp, les citoyens Galland et Gallais, ont beaucoup contribué à faire bien emplacer l'artillerie, et déterminer la victoire par leur zèle et par le bon exemple qu'ils ont donné.

Signé : BELAIR. »

Barère. Le comité de Salut public me charge de vous dire que, sans la mauvaise saison, il allait arrêter de grandes mesures et un plan relativement à la frontière du Nord; mais les rigueurs de la saison ont exigé des changements dans les vues du comité. Il me charge de vous dire qu'il a appelé Jourdan, général patriote (3), et que, dans ce moment, on combine des mesures ultérieures dont le comité conçoit les plus heureuses espérances, et qui embrasseront le Nord et le Rhin.

(1) *Moniteur universel* [n^o 52 du 23 brumaire an II (mardi 12 novembre 1793), p. 212, col. 2] et n^o 53 du 23 brumaire an II (mercredi 13 novembre 1793), p. 216, col. 2].

(2) La lettre du général Belair est également reproduite dans le *Bulletin de la Convention* du 1^{er} jour de la 3^e décade du 2^e mois de l'an II (lundi 11 novembre 1793).

(3) D'après les comptes rendus des divers journaux, Jourdan était arrivé à Paris le matin même.